

Municipalité de Commugny

Programme de législature 2021 – 2026

Introduction

Ce programme de législature expose les intentions de la Municipalité pour la période 2021-2026. Il est composé d'objectifs transversaux et de thèmes et doit servir à guider les actions de la Municipalité tout au long de son mandat. Il fera l'objet d'un suivi et sera, cas échéant, réévalué si de nouveaux éléments venaient à impacter sa mise en application.

Objectifs transversaux

Lors de l'élaboration du programme de législature, des objectifs transversaux ont été définis dans un premier temps. Ces derniers ont servi de fil rouge durant la réflexion et ont ainsi été intégrés dans les différents thèmes qui constituent le programme de législature. Ils seront ainsi pris en considération de manière prioritaire dans les divers processus décisionnels.

- Communication : dialogue, modernisation
- Maîtrise des coûts
- Environnement et développement durable
- Intérêts de la commune au niveau intercommunal et régional

Thématique

Aménagement du territoire

Nous souhaitons soutenir un développement réfléchi, harmonieux et mesuré pour la collectivité. Nous allons mener à terme la révision du plan d'affectation communal (PACom) afin de respecter au mieux les délais imposés par les exigences cantonales tout en préservant les intérêts et les besoins de la Commune. Nous souhaitons ainsi disposer au plus vite d'un nouveau règlement de police des constructions qui permettra notamment de mettre en place un développement soucieux de l'environnement.

Notre intention est de créer un centre du village en planifiant des aménagements d'utilité publique sur la parcelle jouxtant la salle communale.

Enfin, nous entendons clarifier la situation à propos du statut du Greny ainsi que préserver son environnement immédiat.

Gestion du patrimoine

Nous voulons réactualiser l'inventaire de notre patrimoine afin de gérer son entretien et sa rénovation. Les locations liées aux biens communaux feront l'objet d'une réévaluation en vue d'une actualisation progressive.

Le centre scolaire, le pavillon Marguerite (bâtiment attenant au parc) ainsi que le cimetière seront traités en priorité.

Mobilité

Tout en s'appuyant sur le « *plan des circulations et des déplacements* » réalisé en 2012, nous allons définir des axes prioritaires en fonction de l'évolution de la population et du trafic ainsi que la présence de nouvelles infrastructures communales et intercommunales (parc Marguerite, piscine/patinoire des Rojalets, etc.). La sécurité de tous les usagers reste la priorité. Le tronçon allant du parc Marguerite au collège des Rojalets est un axe fort sur lequel nous concentrerons nos efforts dans une première phase. De manière générale, les différents projets porteront notamment sur la limitation de vitesse, l'éclairage, la création d'aménagements piétonniers et d'abribus. Ils seront menés en collaboration avec nos communes voisines.

Qualité de vie

Le maintien de la qualité de vie à Commugny est une de nos principales préoccupations. Après cette période difficile liée à la situation sanitaire, nous voulons recréer du lien entre les différents habitants au travers de nombreuses manifestations, comme par exemple des marchés saisonniers, des événements sportifs intercommunaux ou fêtes villageoises. Des activités destinées aux jeunes, aux aînés et aux nouveaux habitants seront à nouveau organisées. Les initiatives favorisant le « vivre-ensemble » seront encouragées et valorisées par la Municipalité.

Gestion administrative

Un travail important est à mener au niveau des processus administratifs dans l'organisation générale. Nous souhaitons mettre en place un système de gestion des risques et consolider la formation continue et la sécurité au travail. Nous allons réactualiser les cahiers des charges des employés, élaborer un règlement du personnel et le doter d'une grille salariale. Concernant l'informatique, les infrastructures et outils de gestion communale seront remis à niveau afin de satisfaire aux critères toujours plus exigeants dans ce domaine.

Conclusion

Les sujets abordés et l'intégration des objectifs transversaux sont principalement du ressort de la Municipalité qui entend mener à bien tous ces projets. Cependant, la réussite de ce programme dépendra également des limites de l'autonomie communale dans les divers domaines.

Municipalité de Commugny, octobre 2021